

Fonctionnement des cours

- Le paiement se fait avant les cours sur le compte BE10 0014 9734 0904 de l'Atelier Mouvance avec en communication la mention du nom de l'élève et du (des) cours choisi(s).
- La cotisation annuelle de 10 € est obligatoire dès le 2ème cours.
- Tous les élèves ayant payé la cotisation annuelle sont couverts par une assurance en responsabilité civile, vous pouvez si vous le souhaitez souscrire à une assurance complémentaire « individuelle accident ».
- En cas d'absence veuillez l'annoncer en téléphonant au 0473 42 33 99.
- Pour le paiement par semestre ou à l'année, les cours manqués ne sont pas remboursés mais peuvent être remplacés par un cours auquel l'élève n'est pas inscrit de façon régulière, si l'absence a été signalée auparavant.
- Toute période commencée est due entièrement (sauf sur présentation d'un certificat médical).
- Pour les élèves commençant en cours de saison, le prix du semestre sera calculé dès la date du premier cours.
- Enlever les chaussures extérieures à l'entrée de la salle.
- Porter une tenue adéquate pour les cours, cheveux attachés (informations au-près du professeur).
- Ne pas porter de bagues, montres, grandes boucles d'oreilles, vêtements avec boucles de métal,... pour votre sécurité et celle des autres.
- Merci d'arriver à l'avance et de vous changer avant la fin du cours précédent afin de pouvoir commencer le cours sans retard et libérer de la place dans le vestiaire.
- Les parents ne sont pas autorisés dans la salle pendant le cours, un espace est disponible pour attendre. Il est déconseillé aux parents des petits d'attendre dans l'entrée.
- La responsabilité de l'Atelier Mouvance n'est engagée que pendant le cours, les élèves sont donc sous la responsabilité de leurs parents dès que celui-ci est fini.
- Le nombre de participants est de minimum 5 et maximum 12 (moins de 6 ans) ou 15 par cours. Un cours peut être annulé à tout moment si le nombre minimum de participants n'est pas atteint.
- Le spectacle annuel n'est pas obligatoire, cependant les 3 à 4 mois précédant la date du spectacle sont consacrés presque uniquement à l'apprentissage des chorégraphies et à un travail complémentaire au travail technique du reste de l'année.
- Pour les élèves participant au spectacle, les deux répétitions d'une demi-journée sont obligatoires, la non présence lors de ces répétitions entraînera la non participation au spectacle.
- L'Atelier Mouvance ne peut en aucune façon être tenu responsable des vols ou détériorations à vos objets personnels.
- Les personnes qui ne désirent pas être prises en photo durant les activités et qui ne souhaitent pas que celles-ci soient publiées sur les supports de l'Atelier Mouvance (site internet, brochures...) sont priées de remettre un document stipulant leur refus, au plus tard le premier jour de cours.
- Toutes les photos et vidéos réalisées lors des activités de l'Atelier Mouvance ne pourront être diffusées ou utilisées par autrui qu'avec un accord préalable.
- L'Atelier Mouvance collecte votre adresse mail uniquement à des fins d'informations sur les activités organisées par l'Atelier Mouvance (cours, stages, spectacles,...) et la transmission d'informations pratiques et elle ne sera jamais transmise à des tiers. Vous êtes libres en tout temps de vous désinscrire ou de modifier vos données en envoyant un mail à info@mouvance.be.

Merci de respecter ces quelques règles pour un bon déroulement des cours.

Céline Wobmann
Directrice de l'Atelier Mouvance